

D’Arcachon à la Bretagne, la fin de l’« omerta » sur la contamination des huîtres par les eaux usées

Confrontés à des interdictions répétées de vente, des ostréiculteurs mettent en cause, au côté d’associations de défense de l’environnement, un assainissement défaillant et l’urbanisation du littoral. Face à cette pollution, le tribunal judiciaire de Bordeaux vient d’ordonner des mesures d’urgence sur le bassin d’Arcachon.

*Le Monde, Par Benjamin Keltz (Rennes, correspondant) et Stéphane Mandard
Publié le 02 avril 2024 à 18h10, modifié hier à 01h36*

C’est une première victoire pour les ostréiculteurs du bassin d’Arcachon et les associations de défense de l’environnement dans le dossier des huîtres contaminées au norovirus. Le tribunal judiciaire de Bordeaux a ordonné, mardi 2 avril, au Syndicat intercommunal du bassin d’Arcachon (SIBA) et à son délégué, la société SB2A, filiale de Veolia Eau, de prendre une série de mesures en urgence (arrêt immédiat de tout pompage sur un bassin de sécurité, construction de déversoirs d’orage...) pour mettre fin au « caractère actuellement inadéquat du dimensionnement du réseau d’assainissement » qui se manifeste par des débordements des eaux usées dans le milieu naturel. Saisie par le parquet dans le cadre d’un référé pénal environnemental, une procédure rarissime, la juge des libertés et de la détention leur fixe un ultimatum (jusqu’à six mois pour certains travaux) assorti d’une astreinte de 1.000 euros par jour de retard, « au regard de l’importance de la pollution ».

L’affaire éclate le 27 décembre 2023 : en plein « pic » des fêtes de fin d’année, la préfecture de Gironde interdit la vente des huîtres après une explosion de cas de gastro-entérite liés à la consommation d’huîtres contaminées au norovirus. « A Bordeaux, tout le monde connaît quelqu’un qui a été malade comme un chien », dit François Ruffié, l’avocat de la branche girondine de la Société pour l’étude et l’aménagement de la nature dans le Sud-Ouest, l’association à l’origine du référé. Le 5 janvier, le parquet de Bordeaux ouvre une enquête préliminaire notamment pour « écocide » et « déversement dans l’eau (...) d’une substance entraînant des effets nuisibles graves et durables sur la santé ».

Ostréiculteur à Gujan-Mestras et président de l’Association de défense des eaux du bassin d’Arcachon, Thierry Lafon est le premier à déposer plainte contre le SIBA, deux jours après l’interdiction de la vente. Et à briser l’« omerta ». « Ça fait des années qu’on est confronté à des problèmes de mortalité et de virus, mais parler de pollution et de qualité dégradée de l’eau du bassin, c’est un vrai tabou pour notre profession, c’est se tirer une balle dans le pied, témoigne Thierry Lafon, ancien patron du Comité régional de conchyliculture Arcachon Aquitaine, mais on ne peut pas faire l’autruche indéfiniment. »

Des interdictions de vente d’huîtres avaient déjà été prononcées en 2018, 2020 et février 2021 après des intoxications alimentaires liées à la présence de norovirus. En raison d’un enchaînement se répétant à chaque épisode de précipitations important : la saturation du réseau d’eaux pluviales entraîne des débordements des eaux usées chargées en matières fécales qui se retrouvent in fine dans le bassin et contaminent les huîtres.

« Chronique d’une catastrophe annoncée »

Président de la Coordination environnement du bassin d’Arcachon (CEBA), Jacques Storelli dénonce « la chronique d’une catastrophe annoncée ». Le 11 janvier, il a porté plainte contre X pour « mise en danger d’autrui » et « écocide », et accuse les autorités d’avoir tardé à interdire la vente des huîtres «

pour ne pas mettre le feu aux ostréiculteurs juste avant Noël ». Des photos et des vidéos attestent de débordements de bassins de rétention d'eaux usées dès novembre 2023.

Les enquêteurs ont également constaté des pompages sur un bassin « tampon » du SIBA situé sur la commune d'Audenge avec des rejets d'eau usée pleine d'excréments dans le milieu naturel. Dans son ordonnance du 2 avril, le tribunal de Bordeaux demande la « cessation immédiate » de ces opérations de pompage. Contacté, le SIBA se tient à sa ligne de communication depuis le début de l'affaire : « Pas de commentaire tant que des procédures judiciaires sont en cours. »

De son côté, Veolia Eau estime que les mesures ordonnées par la justice « vont dans le sens d'une accélération du plan d'actions menées par la SB2A sur le territoire pour préserver le milieu naturel et littoral, et protéger les riverains ».

La préfecture a évalué à 36 millions d'euros les investissements nécessaires pour améliorer l'assainissement du bassin. Le SIBA avait connaissance des insuffisances de son réseau. Dans un procès-verbal du 7 juin 2021 que Le Monde a consulté, le syndicat évoque de « nombreuses insuffisances et états de vétusté avancée de certains ouvrages ».

Dans les locaux de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), à Nantes, Soizick Le Guyader, biologiste spécialiste des huîtres, n'a aucun doute sur l'origine de la contamination des coquillages, que ce soit sur le bassin d'Arcachon ou en Bretagne : « Le norovirus est présent dans le milieu naturel parce qu'il y a été rejeté par l'homme. » Les mollusques ont été infectés après avoir filtré des eaux usées contenant ce virus particulièrement petit, résistant à l'eau, à l'air, et actif jusqu'à trente jours, une fois niché dans le tissu d'un mollusque.

Soizick Le Guyader rappelle qu'une personne atteinte de gastro-entérite peut sécréter jusqu'à dix milliards de norovirus par gramme de selles : « Il est donc fréquent de retrouver un million de virus par litre d'eau non traitée. Il suffit de peu pour contaminer un milieu maritime durablement et sur une grande surface. » Les huîtres sont les coquillages les plus sensibles à cette maladie.

Dans une étude d'octobre 2023, Santé publique France pointe une « sous-déclaration importante des toxi-infections alimentaires collectives », ces alertes sanitaires permettant de retracer la source d'une contamination et menant à des interdictions temporaires de consommation de coquillages. Ces épisodes à répétition seraient donc la face émergée d'un iceberg d'intoxications.

« Nous allons multiplier les recours »

La formule ne plaît pas au président du Comité national de la conchyliculture, Philippe Le Gal. Gérant d'une structure ostréicole en Bretagne – première région productrice d'huîtres –, il s'agace de la « sur-communication » autour des interdictions, qui « dégomme la profession ». « Les ostréiculteurs vivent avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Nous sommes déterminés à protéger les consommateurs, mais personne ne cherche les véritables responsables », s'emporte-t-il. Jusqu'alors, Philippe Le Gal n'était pas partisan de « judiciariser » les pollutions, mais « si c'est le seul moyen pour obtenir des réponses des responsables de la mauvaise qualité de l'eau, nous allons multiplier les recours. Les ostréiculteurs sont des lanceurs d'alerte contre leur gré et à grands frais. » C'est qu'ils connaissent parfaitement le manque à gagner provoqué par les épidémies à répétition de norovirus.

A Arcachon, où les pertes liées aux trois semaines d'interdiction sont estimées à 5 millions d'euros, les ventes ont plongé de 50 % (par rapport à la même période en 2023) depuis leur ré-autorisation le 19

janvier. Pour endiguer la chute, le comité régional de conchyliculture a prévu une opération de communication baptisée « On ouvre » à partir du 6 avril avec dégustations, bandas et « ambiance de feria » et promet toujours de saisir la justice « dans les prochains jours ».

La Bretonne Isabelle Creneqy s'agace et incite à « briser l'omerta » : « Longtemps, les professionnels ont refusé de dénoncer la mauvaise qualité des eaux de peur d'écorner l'image de la filière et du territoire. Qu'a-t-on gagné à se taire ? Rien. Nous devons nous défendre et faire appliquer le principe de pollueur-payeur. » Tous jugent les élus locaux « responsables » de ne pas avoir suffisamment entretenu les réseaux d'assainissement. Dans certains endroits du littoral, une succession de précipitations suffit à saturer une vétuste tuyauterie souterraine. Les eaux de pluie se mêlent à celles usées. Incapables de traiter le flux, nombre de stations d'épuration débordent. En amont, des pompes de relevage cèdent fréquemment.

L'eau ne peut plus s'infiltrer

Isabelle Creneqy, Yvonnick Jégat et Sébastien Lemoine ne comptent plus les alertes autour d'eux. Las de « crouler sous le caca », des ostréiculteurs voisins ont porté plainte pour une pollution à Landaul (Morbihan). En décembre 2023, la station d'épuration de cette commune de 2.200 habitants a déversé un trop-plein de boue sur les sols alentour. L'affaire a relancé la question du sous-dimensionnement des infrastructures. La rénovation de cet équipement a été reportée à 2028. L'agglomération Auray Quiberon Terre Atlantique a mobilisé ses efforts là où la population varie fortement au gré notamment de l'activité touristique et de l'occupation des maisons secondaires. Il y a urgence.

En 2022, le préfet du Morbihan avait gelé les permis de construire à Carnac, Ploemel et La Trinité-sur-Mer pour contraindre les collectivités à une mise aux normes de leurs réseaux. Cette pression de l'État fait écho à celle de la Commission européenne qui a saisi, en juin 2021, la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect de la France des exigences de la directive relative au traitement des eaux dans une centaine d'agglomérations de plus de 2.000 habitants.

Sur le bassin d'Arcachon, 160 000 habitants l'hiver et plus du double l'été, les associations mettent en cause l'urbanisation galopante et son corollaire, l'artificialisation des sols qui ne permet plus à l'eau de s'infiltrer. « Le réseau des eaux pluviales est à bout de souffle, les crastes et les fossés ne peuvent plus jouer leur rôle à cause de la logique du bétonnage », estime Thierry Lafon qui dénonce la « schizophrénie » du SIBA chargé de l'assainissement et de la promotion du tourisme. « Au Cap-Ferret, on laisse construire des jolies villas en bois, certes, mais avec piscine et cave intégrale », raille François Ruffié. Le président de la CEBA prévient qu'il va attaquer le tout nouveau schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon qui prévoit la construction d'un peu plus de 30.000 logements d'ici à 2040 pour accueillir 40.000 nouveaux habitants « en majorité attirés par le littoral ».

« On nous cache trop de choses »

« Attaquer les permis de construire semble être la seule manière de faire réagir nos élus. Nous allons agir ainsi si nécessaire ! On nous cache trop de choses », peste Claude Fuchs, président de la Fédération d'associations de protection de l'environnement du golfe du Morbihan. En février, le retraité a écrit au procureur de Vannes pour signaler une nouvelle pollution. Dans la nuit du 1er au 2 février, un pêcheur de L'Ile-aux-Moines a filmé une traînée marron s'étirant à travers le golfe du Morbihan. L'hypothèse d'un déversement d'eaux usées a été confirmée par des prélèvements « mettant en évidence la présence d'Escherichia coli et d'entérocoques intestinaux, des organismes principalement présents dans les eaux

fécales », selon le parquet. Depuis, d'autres vidéos ont été transmises aux enquêteurs confirmant la répétition de tels déversements dans le milieu.

Les plaignants suspectent la station d'épuration de Bourgerel, à Baden (Morbihan), mise en service en 2018. Le Monde a consulté ses bilans annuels. Ils révèlent des insuffisances dans le traitement bactériologique des eaux rejetées en mer. En 2022, la moitié des trente auto-contrôles de la Saur, le gestionnaire de la station, dépassaient les recommandations des services de l'État. Sept étaient jugés « réhilitaires ». L'usine recrachait alors jusqu'à vingt-quatre fois le taux d'Escherichia coli préconisé.

Thierry Eveno, vice-président (divers gauche) de Vannes agglomération, promet des « ajustements », mais défend cet investissement de 6 millions d'euros : « Il s'agit d'une non-conformité sans risque pour le milieu. » L'édile insiste sur les 20 millions d'euros investis annuellement pour « améliorer » la gestion des eaux usées du territoire et assume un « exercice de transparence » pour « rassurer ».

Certains outils de surveillance critiqués

Ailleurs, nombre d'élus préfèrent fuir les questions. Dans la baie du Mont-Saint-Michel où les huîtres sont inscrites au Patrimoine culturel immatériel de la France depuis 2019, Denis Rapinel, maire de Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) et président de la communauté de communes de la baie, n'a « pas envie de communiquer » sur les fermetures répétées de zones conchylicoles et la présumée responsabilité des habitations non raccordées au tout-à-l'égout.

« Il faut donc des accidents sur les coquillages pour qu'on se rende compte de la pollution de nos eaux. Nous disposons de trop peu de systèmes d'avertissement », s'agace Christophe Le Visage, vice-président d'Eau et rivières de Bretagne. L'association critique certains outils de surveillance des services de l'État. En juin 2023, l'ONG a saisi le tribunal administratif de Rennes à l'encontre de l'agence régionale de santé (ARS) de Bretagne, accusée d'établir ses classements des eaux de baignade en écartant nombre de relevés consécutifs à des épisodes pluvieux ayant provoqué des pics bactériologiques. La justice a donné raison aux militants qui ont depuis « retravaillé » les données. Selon les estimations de l'ONG, seules 80 % des eaux sont de bonne qualité quand ce taux dépasse 98 % pour l'ARS Bretagne.

Outre les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement, Eau et rivières de Bretagne pointe aussi la responsabilité des nombreux élevages intensifs. L'Ifremer planche aussi sur cette piste de contaminations. Soizick Le Guyader encourage les pouvoirs publics à développer les recherches sur les eaux usées : « On peut y surveiller l'évolution des norovirus et celle des deux bactéries habituellement traquées, mais possiblement d'autres virus plus dangereux, des résidus médicamenteux et tellement d'autres choses... »

Benjamin Keltz(Rennes, correspondant) et Stéphane Mandard